



RÈGLEMENT COMPLÉMENTAIRE TYPE
LIGUE AURA BADMINTON
SAISON 2024/2025



Version 29/10/2024

Nom du tournoi :	TIA 32
N° de dossier Poona :	2403767
Club ou comité organisateur du tournoi :	ANNECY BADMINTON CLUB
Lieu de la compétition :	ANNECY

GÉNÉRALITÉS

1) La compétition est de type : Tournoi individuel adultes (minimes à vétérans)

Il s'agit d'un tournoi nocturne Non

Elle se déroule en application des règlements de la FFbAD, de la ligue AURA et de ce présent règlement.

Si compétition jeunes ou catégorie jeunes avec tableaux à part, seront autorisés à participer :

--	--	--	--	--	--

Le niveau géographique de la compétition est : International

2) La compétition se déroule du : 05/04 2025 au 06/04 2025

3) Dans : 3 salle(s) et sur 20 terrains

Salle 1 = 7 terrains

Salle 2 = 7 terrains

Salle 3 = 6 terrains

Salle 4 = terrains

4) Le logiciel utilisé sera : BadNet

5) Le (la) juge-arbitre principal(e) est : Frédéric Rivault Pineau

Ses décisions sont sans appel. Le juge-arbitre est en droit d'avertir, de sanctionner ou de disqualifier tout joueur ne respectant pas les règlements.

6) le (la) GÉO principal(e) est : Florian Desgland

Pour tout le reste du document, joueur pourra être au besoin remplacé par joueuse ou paire.

SÉRIES ET TABLEAUX

7) La compétition est ouverte aux joueurs allant de N1 à NC

inclus, tous licenciés dans un club affilié à la FFbAD.

8) Les disciplines sont les suivantes :

SH	oui	SD	oui	DH	oui	DD	oui	Mx	oui
----	-----	----	-----	----	-----	----	-----	----	-----

Préciser quelle(s) discipline(s) se joue(nt) sur quel jour ainsi que les incompatibilités de disciplines un même jour (simple et mixte par exemple) et/ou si le panachage est interdit (SD R - DD D par ex)

Simples OU Mixtes le samedi, Doubles le dimanche.

9) Chaque joueur peut participer à maximum : deux discipline(s)

10) Le tournoi se déroulera dans la mesure du possible en Poules puis élimination directe

En cas de nécessité, les organisateurs en concertation avec le JA principal se réservent le droit de compléter, regrouper ou modifier les séries dans l'intérêt de la compétition.

11) Les matchs se joueront au meilleur des trois sets conformément à l'article 7 des règles officielles du badminton.

INSCRIPTIONS ET LISTE D'ATTENTE

12) L'inscription se fera

13) La date limite de réception des inscriptions est fixée au

Le nombre maximum de joueurs sera de

Une liste d'attente sera établie en cas de surnombre selon les critères suivants :

Critère 1 - Date d'inscription
Critère 2 - Date de paiement
Critère 3 - Meilleur CPPH

14) Les inscriptions sont à faire : (remplir uniquement les lignes utiles)

adresse mail :

lien BadNet :

adresse postale :

15) Le joueur devra être licencié

16) Les droits d'engagement sont de :

1 tableau 2 tableaux 3 tableaux

Par équipes

17) Le paiement se fera

18) Le paiement est à effectuer

19) Le CPPH ou le classement pris en compte sera celui du :	<input type="text" value="13/03"/>	<input type="text" value="2025"/>
La confection des tableaux sera effectuée le :	<input type="text" value="22/03"/>	<input type="text" value="2025"/>
La confection des tableaux sera faite en tenant compte	<input type="text" value="du CPPH"/>	

FORFAITS

20) Les droits d'inscription sont remboursables en cas de **désistement notifié avant la date limite d'inscription**. Passé ce délai, ils ne sont remboursables qu'en cas de force majeure (blessure, maladie, raison professionnelle ou personnelle impérieuse...) dûment justifiée par une attestation appropriée (certificat médical, attestation de l'employeur...).

21) Le joueur doit alors envoyer, au plus tard dans les cinq jours suivants la compétition, un justificatif à la ligue AURA à david.chaillou@badminton-aura.org ainsi qu'une copie à l'organisateur pour que celui-ci puisse procéder au remboursement des frais d'inscription si le motif est légitime.

REPLACEMENTS

22) Les remplacements s'effectueront de la manière suivante :

En cas de remplacement d'un joueur, le règlement appliqué est celui du Règlement Général des Compétitions.

En cas de forfait de l'un des membres d'une paire, le joueur défaillant peut être remplacé par un joueur « dûment licencié », qui figure en liste d'attente ou non.

DURANT LE TOURNOI

23) Tout joueur doit pointer dès son arrivée dans la salle et, au plus tard à l'heure de convocation pour chaque jour de la compétition.

24) Tout joueur désirant s'absenter devra en aviser le juge arbitre.

25) Le volant de référence plume sera

Le volant de référence plastique sera

26) Les matchs pourront être appelés avec un maximum de 60 minutes d'avance sur l'heure annoncée par l'échéancier, qui est indicatif. Les joueurs qui ne se présentent pas sur le terrain dans les 5 minutes suivant l'appel de leur match pourront être déclarés forfaits par le juge-arbitre sur le tableau concerné.

Le comité organisateur en accord avec le Juge-Arbitre se réserve le droit de prendre toutes les mesures nécessaires afin d'améliorer le bon déroulement du tournoi.

27) Le mode d'arbitrage du tournoi sera

en auto-arbitrage et par officiels

28) Le temps de repos entre deux matchs est de 20 minutes minimum. Il ne pourra être réduit qu'à la demande de l'intéressé ou allongé sur décision du Juge-Arbitre.

29) A l'appel de leur match, les joueurs auront le droit à

trois minutes

de prise de contact avec le

terrain, **test des volants inclus à effectuer dès l'arrivée sur le terrain.**

30) Les feuilles des matchs

ne seront pas imprimées et le score des matchs sera rentré de la façon suivante :

A donner à la Table de marque. Des ardoises seront à disposition pour aide-mémoire

31) Pour tout volant touchant une structure fixe

comme indiqué ci-dessous :

Pour tout volant touchant une structure amovible

comme indiqué ci-dessous :

Tout volant touchant les filins sera annoncé Let au service ou en jeu. Tout volant touchant les structures fixes sera annoncé Faute, dans tous les gymnases

32) Le comité d'organisation décline toute responsabilité en cas de vols, pertes, incidents ou accident.

33) La participation à ce tournoi implique l'acceptation de l'usage du nom et de l'image des participants à des fins de promotion du club et de son tournoi. En cas de refus, le signaler aux organisateurs.

34) Toute inscription au tournoi implique l'acceptation du présent règlement.

35) Pour les mineurs, un parent, un représentant du club ou un référent doit être présent dans la salle.

SPÉCIFICITÉS ET REMARQUES PARTICULIÈRES

Article 3 : A l'heure actuelle, les gymnases seront le Gymnase Berthollet, le Gymnase Baudelaire et le Gymnase des Balmettes.

Article 5 : Le JA principal Frédéric Rivault-Pineau sera accompagné par deux JA adjoints, Loïc Basset et Samuel Philippe. Aussi, Elsa Besson assistera Frédéric dans la démarche de certifier son grade JALC.

Article 7 : Ne seront pas autorisées les participations aux tableaux de Simples et de Mixtes.

Les combinaisons Simple + Double ou Mixte + Double sont parfaitement valides.

Les simples et les mixtes se joueront intégralement le samedi. Les doubles se joueront intégralement le dimanche.

Autres points :

- Les séries seront regroupées en fonction du CPPH des joueurs. Les tableaux seront établis de façon à ce que les écarts ne soient pas trop importants. Conformément au Règlement Général des Compétitions (RGC), article 3.2.1.5., dans un même tableau, le CPPH du mieux classé des participants ne peut pas être plus de 16 fois supérieur à celui du moins bien classé. Les cas particuliers suivants seront appliqués : - Un joueur NC ou P12 ne peut pas participer à un tableau incluant des joueurs D8 et - Un joueur P11 ne peut pas participer à un tableau incluant des joueurs D7 ou plus.

- Une tenue de badminton, conforme aux circulaires de la FFBaD est exigée sur les terrains.

